

**ARRETE PORTANT SUR LA COMPOSITION  
DES BUREAUX DE VOTE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Direction des ressources humaines**

Bureau du personnel  
Hôtel du Département  
27, boulevard de Strasbourg  
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00  
📠 02 33 81 60 73  
@ drh.personnel@orne.fr

CV. Poste 61383

Reçu en Préfecture le : 02/12/2022  
Publié en ligne le : 06/12/2022

Vu le code de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1er Juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe De Balorre à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements (CST) ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales (CAP),

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales (CCP),

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale le 8 décembre 2022.

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – Trois bureaux de vote centraux sont institués dans les locaux du Conseil départemental, salle ex CFAI, 27 Bd de Strasbourg à Alençon :

- 1 bureau de vote commun pour les 3 CAP
- 1 bureau de vote commun pour la CCP
- 1 bureau de vote pour le CST

**ARTICLE 2** – Les bureaux de vote centraux seront ouverts le 8 décembre 2022 de 9h à 15h30.

**ARTICLE 3** – La composition du bureau de vote commun pour les 3 CAP est fixée comme suit :

- M. Philippe VAN-HOORNE, Président, et Mme Sophie DOUVRY, suppléante,
- Mme Valérie LEMONNIER, secrétaire,
- Mme Corinne FRAVAL assesseur titulaire et Mme Cécile RICHARD assesseur suppléante, représentants le syndicat CFDT Interco,
- Mme Nadège CHAUVEAU, assesseur titulaire et M. Laurent ROWLAND assesseur suppléant, représentants le syndicat CFE-CGC,
- M. Nicolas GAUDIN assesseur titulaire et Mme Marie BIRON assesseur suppléante, représentants le syndicat CGT,

➤ **ARTICLE 4** – La composition du bureau de vote pour le CCP est fixée comme suit :

- M. Philippe VAN-HOORNE, Président, et Mme Sophie DOUVRY, suppléante,
- Mme Céline VANNIER, secrétaire,
- M. Alain TOUCHEBOEUF assesseur titulaire et M. Bruno ARTUS assesseur suppléant, représentants le syndicat CFDT Interco,
- M. Benoit VILETTE assesseur titulaire et Mme Sylvie TRIBEHOU assesseur suppléant, représentants le syndicat CFE-CGC,
- Mme Magali FARDAO assesseur titulaire et Mme Nelly CHATELLIER assesseur suppléante, représentants le syndicat CGT,

**ARTICLE 4** – La composition du bureau de vote pour la CCP est fixée comme suit :

- M. Philippe VAN-HOORNE, Président, et Mme Sophie DOUVRY, suppléante,
- Mme Bénédicte KOSELLEK, secrétaire,
- Mme Dominique FERON assesseur titulaire et Mme Aline CHEVEDEVILLE assesseur suppléant, représentants le syndicat CFDT Interco,

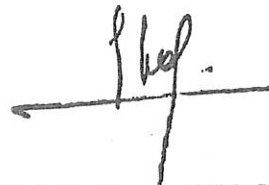
**ARTICLE 5** – Le vote a lieu en personne, mais certains électeurs peuvent être admis à voter par correspondance dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

**ARTICLE 6** – Avant la fin du scrutin, le bureau de vote pourra procéder au recensement des votes par correspondance en émargeant la liste d'émargement, au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure T, et l'enveloppe intérieure sera déposée, sans être ouverte, dans l'urne.

**ARTICLE 7** - M. le Directeur général des services du Département de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ALENCON, le 28 NOV 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Christophe de BALORRE